



15
Juin 2021

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>

Edito:

Et moi qui croyais que personne ne lisait ma prose sur le site de l'électron libre d'Ugny le Gay! Vu le "pataquès" que m'a fait le Conseil Municipal lors de sa dernière séance, il semblerait que des échos de ce que j'écris parviennent aux oreilles de certains élus... Loin d'en tirer la moindre gloire, je déplore le courroux de certaines personnes qui voient dans mes propos des attaques "ad nominem" alors que je ne fais qu'exposer les positions qu'ils prennent dans la conduite des affaires publiques du village. Mais ces attaques ont au moins le mérite de nous éclairer sur la position de certaines personnes concernant l'engagement politique, aux antipodes de ce que le commun des mortels jugerait logique et cohérent... Ceux-là, quand ils sont sur une liste, ne se sentent absolument pas tenus de défendre le programme présenté par leur tête de liste: "... Je me présente avec lui, mais je ne suis pas d'accord avec son programme, et je le fais savoir! Aucune obligation, aucune discipline de groupe, je fais ce que je veux, en toute liberté! Nous sommes en démocratie!"...

On ne peut dès lors parler de trahison, puisqu'on peut sans vergogne se désolidariser des promesses électorales du candidat qu'on est censé soutenir...

Curieuse façon de faire de la politique... Mais nous sommes à Ugny le Gay... Dommage que notre ami Claude LEVI-STRAUSS, l'anthropologue, ne soit plus de ce monde... Il aurait pu étudier tout ça...

Conseil Municipal du 28 Mai 2021...

Règlement de compte à OK Corral...

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 30 Mai à 19 heures 30, sous la Présidence de Madame Sylvie LELONG, Maire.

La séance s'est déroulée paisiblement jusqu'à la clôture de celle-ci par notre Maire. Puis immédiatement après, Madame la Maire m'a interpellé sur des propos écrits dans la Rive n° 14, au sujet du budget... Et c'est à ce moment-là que tout s'est déchaîné... Mais nous en reparlerons à la fin de ce numéro... Regardons d'abord ce qu'ont décidé nos élus...

.Entretien des chemins communaux.

Madame la Maire propose au Conseil de délibérer sur le devis présenté par l'entreprise Bruno LELONG, concernant l'entretien des chemins ruraux... Celui-ci s'élève à 1300 euros hors-taxes... *[L'histoire ne nous dit pas quel est le taux de TVA appliqué à ces travaux, ni quels sont exactement les travaux d'entretien dont se chargera l'entreprise, et personne ne l'a demandé...]*

Il lui a été demandé de tondre et d'élaguer le chemin du tour de ville et celui de Watompré, en sus de ce qu'il faisait les années précédentes...

Le devis est accepté à l'unanimité...

.Subvention de l'agglomération pour l'achat d'un taille-haie...

Madame la Maire a sollicité une subvention du fonds de concours intercommunal pour l'achat d'un taille-haie, d'un montant de 260 euros, pour un total des dépenses de 520 euros...

Le Conseil municipal accepte cette demande de subvention à l'unanimité.

.Plan Local d'Urbanisme Intercommunal: décision du Conseil...

Madame la Maire propose de délibérer sur l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Plan d'Urbanisme Intercommunal, délibération que le Conseil doit prendre avant le 30 Juin 2021... Madame la Maire demande donc aux conseillers leur avis sur la question... Après un long silence, certains d'entre eux s'enhardissent à poser des questions: «... ce truc, c'est bien pour nous?...» «... Et les autres

communes, elles font quoi?...» «...Ça va nous coûter quelque chose?...»

À la question de savoir si la PLUi sera bénéfique pour la commune, Madame la Maire répond (à la «Normande») qu'il y a du pour et du contre...

Côté inconvénients, Madame la Maire déplore que si cette compétence passe sous le giron de la communauté, celle-ci pourra s'arroger le droit d'installer des logements sociaux dans la commune... S'en suit alors une longue diatribe sur le danger de voir s'installer dans le village des «manouchs» ou des cas sociaux, et qu'il n'est pas question que l'on se fasse envahir par des caravanes! La consigne est passée: «Attention à qui vous vendez vos terrains!»

En gros, on souligne le risque de ne plus pouvoir maîtriser l'occupation des sols, et d'être tributaire d'une volonté extérieure pour l'avenir du village...

Côté avantage, l'étude du PLUi permettrait de réviser le périmètre de la zone constructible à Ugny le Gay, sans que la Commune ne dépense un centime... En effet, cette étude étant une initiative de l'agglomération, elle est entièrement à sa charge... Celle-ci est prévue dans un large cadre de concertation avec l'ensemble de la population, au cours duquel tout le monde pourrait donner son avis sur la question... On retiendra également que le plan local d'urbanisme est accompagné d'un règlement strict qui définit les types de constructions autorisées, poussant parfois loin dans le détail (jusqu'à la couleur des volets)...

Après débat, le Conseil Municipal se déclare contre ce PLUi à l'unanimité...

[Enfin, presque, ou on ne sait pas trop... Car Madame la Maire ne sait pas trop quoi faire... Faisant partie de l'exécutif de l'agglomération, elle devrait voter pour puisque c'est celui-ci qui est à l'origine du projet... Madame FEROT lui propose donc de transformer son vote contre en abstention...]

Monsieur LETUPPE ajoute qu'il ne voit pas pourquoi elle devrait voter pour le PLUi sous prétexte qu'elle est vice-Présidente de l'agglomération. Elle a le droit de voter pour ce qu'elle veut parce que c'est la démocratie! Oui, dans le fonds, certainement... Mais au vu de cette attitude contestataire vis à vis de ses décisions, Monsieur IGNASCZAK, Président de la Communauté d'agglomération, pourrait très bien ôter à Madame la Maire ses délégations de fonction (et donc ses indemnités), jugeant qu'elle est en opposition avec les décisions prises par le bureau exécutif dont elle fait partie.]

.Obligation de déclaration préalable pour l'édification de clôtures...

Madame la Maire informe le Conseil que le nouveau directeur du pôle droit des sols de la Communauté d'agglomération lui a proposé de prendre une délibération qui contraindrait tous les habitants de la commune de déposer une déclaration préalable de travaux avant toute réfection sur les clôtures de leur propriété... Cette obligation est motivée par le fait que beaucoup de terrains ont leur façade donnant sur des départementales où la circulation est conséquente. Il faut donc vérifier que les ouvertures soient conformes aux règles de sécurité protégeant les habitants et les usagers de la route...

Jugeant que cette question n'est pas prioritaire, le Conseil Municipal rejette la proposition et décide de «revoir le sujet s'il y a un problème»...

.Choix du prestataire pour installer le système de vidéosurveillance.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le choix du prestataire de service qui installera le système de vidéosurveillance des habitants de la commune...

Après consultation du major-référent, deux entreprises ont été retenues :

_la Société Champardennaise d'Entreprises Electriques (SCEE), implantée à REIMS, pour un montant de **47 000 euros**.

_la Société Leclère Services, dont le siège est à GAUCHY, pour un devis de **29 323 euros**...

Ces devis portent sur l'installation de 7 caméras, aux quatre entrées du village se faisant par les départementales, et une à trois endroits du village, considérés comme sensibles par le Conseil: au cimetière, à la Mairie, et à l'Eglise.

A l'unanimité, le Conseil décide de retenir le devis de la société LS, pour un montant de 29 323 euros. Ce devis servira de base pour le dossier de subvention qui devra être établi pour la rentrée de septembre...

Informations diverses...

_Le **Pylône téléphonique** tant attendu pour effacer les zones grises du village en matière de communication téléphonique par onde radioélectrique, va être implanter «incessamment sous peu»... Le terrain est acquis, le dossier envoyé avec les autorisations ad hoc... Il n'y a plus qu'à attendre...

_Changement dans **la composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**... Madame la Maire ayant adressé la liste des commissaires choisis par le Conseil au mauvais endroit, les services Préfectoraux ont choisi eux-mêmes les citoyens qui siégeront à cette commission pour le mandat 2020-2026...

_Les **élections départementales et régionales** auront lieu les 20 et 27 Juin prochains... Madame la Maire invite donc les conseillers à se porter volontaires pour tenir les deux bureaux de vote qui auront

lieu en même temps... les créneaux seront de 2 heures 45 minutes, pour chaque équipe d'assesseurs...
_Certains conseillers font état de **tapage nocturne** important dans un quartier du village, ayant nécessité l'intervention de la police... Un autre se plaint d'entendre toute la nuit les détonations d'un dispositif éloignant les volatiles qui viendraient se délecter de cultures maraîchères...

.Après le Conseil...

C'est là que les choses se sont gâtées... Madame la Maire m'a d'abord interpellé sur la sincérité des chiffres qui me permettaient de dire que le budget primitif avait un solde négatif de 60 104,87 €... Je lui ai répondu que c'était le total des dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement qui affichait un déficit de ce montant:

J'ai reconnu effectivement que le budget était globalement équilibré, mais en y incorporant les économies de l'année précédente... Madame la Maire n'a pas insisté...

C'est ensuite au tour de Monsieur LETUPPE de m'apostropher de façon agressive en me lançant: «Je ne suis pas un traître». J'ai eu beau lui affirmer que je ne l'avais jamais traité de traître, celui-ci a insisté en assurant qu'il allait en apporter la preuve en montrant un document dans lequel j'ai écrit noir sur blanc cette insulte! Il m'a ensuite interdit de citer son patronyme dans mes productions écrites. Puis il a fini en affirmant n'avoir pris aucun engagement vis-à-vis de Monsieur MARCOTTE, qu'il avait d'ailleurs averti sur son désaccord avec son plateau sécurité. Il ajoute enfin que si j'ai quelque chose à lui reprocher, je vienne lui dire en face, et que je ne me cache pas derrière un site Internet...

Le dernier à m'adresser des reproches est Monsieur Julien COUTTE qui me donne une bonne leçon de morale sur le fait qu'au lieu de me disputer avec les membres du Conseil, je ferai mieux de les encourager, de les aider (???!!...), et de soutenir les jeunes qui se sont présentés à nos suffrages...

.Que penser de tout cela ?...

D'abord l'interpellation de Madame la Maire concernant **le déficit budgétaire**...

Je reconnais qu'elle a un peu raison, le budget, dans sa globalité, n'a pas été voté en déficit, pour une bonne raison, c'est que les pouvoirs publics, représentés par le Préfet de l'Aisne ne l'aurait pas autorisé... C'est ce qu'on appelle un «déficit d'exécution», qui découle de dépenses supérieures aux recettes pour l'année en cours... Madame la Maire aurait pu me rétorquer qu'elle avait prévu 162 864 euros de dépenses de fonctionnement, mais que de toute façon elle n'aurait pas déboursé cette somme... Oui, certes, mais alors, cela voudrait dire, comme je l'ai déjà souligné, que ce budget était «insincère», et qu'il ne correspondait pas à la réalité... Quand on analyse d'ailleurs le compte administratif 2020, on voit que l'écart entre le prévisionnel et le réel s'élève à 95 485 euros sur un budget prévisionnel de dépenses réelles de 193 607 euros, soit à peu près la moitié du budget... A quoi sert alors de faire un budget si la moitié des prévisions sont fausses?... Le budget proposé, avec ses 60 000 euros de déficit, est donc un budget bidon ! Mais ça, Madame la Maire ne pouvait l'avouer...

Quant à l'accusation de Monsieur LETUPPE de l'avoir traité de «traître», celui-ci m'a fait parvenir un exemplaire de la Rive n°13, dans laquelle il a surligné la phrase « trahi leurs engagements politiques», et en ajoutant en manuscrit «trahir: action d'une personne qui trahit = traître»... Monsieur LETUPPE, en cette occasion, use d'un procédé courant parmi les personnes qui veulent détruire ma réputation : comme Monsieur LELONG, qui m'accuse de traiter son épouse de voleuse, quand j'évoque l'augmentation des indemnités des élus, comme Madame THEVENIN qui m'accuse d'insulter son mari, quand j'emploie l'expression de troisième larron pour évoquer une troisième éventualité au sujet de l'élection du Maire... Enfin, toutes ces personnes qui promeuvent mécaniquement des contenus accusateurs, catégoriques, qui justifient et confortent toutes les indignations. Nuance interdite!!!

Je réaffirme encore une fois que je respecte toutes les personnes de ce village dont j'évoque les propos et les actions! Elles ont toutes ma considération! Je critique uniquement leurs décisions politiques!

A ce propos, Monsieur LETUPPE considère qu'il n'avait aucune obligation de défendre le projet présenté par Monsieur MARCOTTE... Il ne pouvait trahir quelque engagement que ce soit puisqu'il considère qu'il n'en avait aucun! Soit, je prends acte de cette déclaration, et modifie donc mon texte dans la Rive n° 13:

Et bien non, quatre conseillers ont trahi leurs engagements électoraux; n'ont pas défendu les engagements de leur candidat Maire aux élections municipales, en se ralliant à la position de Monsieur WATON: Messieurs THEVENIN, Raymond COUTTE, VIEVILLE et LETUPPE...

Et si les quatre conseillers élus qui ont voté contre le projet de plateau de sécurité ne se sentaient aucunement contraints de soutenir le projet de Monsieur MARCOTTE, on comprend aisément aujourd'hui pourquoi celui-ci ait eu si peu de voix...

Monsieur LETUPPE me somme ensuite de ne plus utiliser son patronyme lorsque je rédige les compte-rendus des conseils municipaux auxquels j'assiste... Désolé, mais étant conseiller municipal, Monsieur LETUPPE officie dans le domaine public, en exerçant ses fonctions dans un débat public, et à ce titre, ne peut revendiquer aucun anonymat. S'il ne veut pas que je rapporte ses choix de vote dans les informations que je donne aux citoyens de ce village, il n'a qu'une chose à faire: demander que le Conseil Municipal d'UGNY LE GAY vote à bulletin secret!

Quant à la leçon de morale de Monsieur Julien COUTTE, j'y reviendrai dans ma prochaine feuille...